

L'an deux mille vingt cinq, le 10 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué le 6 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 6 janvier 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Adeline CORRIGNAN, Linda CHARPENTIER, Flore ROBIN MOKHNACHI

Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Erwan GRUX, Thierry PASCAULT, Philippe DAVID, Philippe LOUIS-DREYFUS, Jean-François VOGEL.

Excusés :

Philippe JACQUET donne procuration à Philippe AGULHON
Flore ROBIN MOKHNACHI donne procuration à Adeline CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Adeline CORRIGNAN

4 - Avance sur la participation communale 2025 au SIVOS de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay, Villeherviers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande d'avance du SIVOS sur les participations communales pour le budget 2025, selon un tableau de répartition avec quote-part pour les quatre communes adhérentes, calculée à hauteur de 25% des participations communales de l'année 2024.

Il explique qu'afin de faire face aux premières factures de transport du RPI, le SIVOS sollicite un premier acompte auprès des quatre communes, dès janvier 2025, soit un montant de **19 957,00 €** pour la commune de MILLANÇAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ACCEPTER le versement de l'avance de 19 957,00 € dès janvier 2025 au SIVOS de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay, Villeherviers.**

Votants : 10 + 2 pouvoirs

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON

La secrétaire de séance
Adeline CORRIGNAN